



Négociation Annuelle Obligatoire



NAO 2024, nos revendications

Avril 2024 – SOFRECOM

Chers Collègues,

Nous souhaitons vous informer de l'avancement des **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024** sur les salaires qui se tiennent actuellement entre la direction et les organisations syndicales. La **CFE-CGC** porte les **revendications les plus ambitieuses** parmi toutes les organisations syndicales représentatives afin de garantir une juste rémunération à tous les salariés. La **CFE-CGC** a demandé une enveloppe globale de **5.3%** dont 4.5% d'augmentation individuelle, 0.4% pour les promotions et 0.4% pour les mesures de développement des compétences.

Nos revendications reposent sur trois constats essentiels.

L'inflation

Les projections économiques indiquent que le taux d'inflation en 2024, bien qu'inférieur à 2023, restera à un niveau assez élevé (~2.5% fin 2024). Il apparaît donc essentiel que vos salaires suivent cette évolution pour maintenir votre pouvoir d'achat.

convaincus que chaque salarié(e) contribue de manière significative à la réussite de SOFRECOM
Vos efforts méritent d'être reconnus et récompensés équitablement.

L'amélioration des Résultats Opérationnels

Le retour vers une croissance profitable et durable est une des déclinaisons du plan stratégique 2024 de SOFRECOM : <https://intranet.sofrecom.fr/fr/notre-strategie>
Le plan start 2025 vise un OpCF (Operating Cash-Flow) à l'équilibre contre un OpCF de -3,1 en 2023. Nous sommes

Le maintien de la compétitivité et de la motivation

Des salaires compétitifs sont un élément clé pour maintenir la compétitivité de SOFRECOM sur le marché du travail. Aussi, investir sur nos collaborateurs est un investissement dans l'avenir de SOFRECOM.

Les NAO salariales se poursuivent une bonne partie du mois d'avril mais à ce stade des négociations, **les propositions de la direction** (enveloppe globale de **2.2%**) restent très **éloignées** des **revendications** de la **CFE-CGC**. Notre détermination reste infaillible pour obtenir le meilleur accord.

La CFE-CGC SOFRECOM défend l'intérêt collectif de tous les salarié(e)s, quelques soient leurs classifications, leurs statuts (salarié droit privé/fonctionnaire/apprenti/stagiaire). Dans un esprit d'équité, nous cherchons à obtenir pour chacun, les dispositions les plus favorables du droit et des accords d'entreprise. Plus vous nous donnerez de poids, mieux nous pourrions négocier des accords avantageux pour vous, et construire l'entreprise de demain !



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !



Reza Zaferanloo – 06 30 71 14 33

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

